

Image not found or type unknown



Naturalisation par mariage

Par **Lntn**, le **23/10/2023** à **19:21**

Je lis sur ce forum que " la naturalisation par mariage est de droit lorsque les conjoints résident en France depuis plus de quatre ans "

Pouvez vous m'en dire plus, car je viens d'essuyer un refus ? Alors que je remplissais ces conditions. ?

Merci pour votre réponse. Léontine